

# Charte des tuteurs (Tous CQP)

## 1/ Conditions sine qua non pour être tuteur

1. Être titulaire du diplôme et de l'ancienneté nécessaires (cf. règlement CPNE-EE) et être en activité depuis 2 ans minimum.
2. S'engager à ne pas assumer plus de 2 tutorats tous CQP confondus.  
Un même site d'exploitation pour le tutorat ne peut accueillir que 3 stagiaires au maximum en même temps, tous diplômes d'animation et/ou d'enseignement de l'équitation confondus (formation professionnelle ou initiale). Sont exclus de cette restriction, les stagiaires en stage de découverte ou d'observation (ex : élève de 3<sup>ème</sup>, ...).
3. Disposer au sein du site d'exploitation du tuteur de la diversité et du volume de la clientèle nécessaire à la mise en situation pédagogique, en carrière comme en extérieur
  - Public de tous âges
  - Public de tous niveaux, notamment les niveaux confirmés pour les CQP EAE et ORE
  - Public occasionnel pour les mentions Tourisme Equestre*L'idéal étant de 4 reprises en autonomie / ASA et 6 reprises en autonomie / EAE- ORE par semaine.*
4. Disposer au sein du site d'exploitation des activités significatives en lien avec la spécialité du CQP préparé, dans le nombre comme la durée (ex : pour le Tourisme Equestre promenades et randonnées) ; ainsi que des équipements en lien avec les activités proposées.
5. Être en règle par rapport à la déclaration de l'établissement et posséder une carte professionnelle en cours de validité ; démarches à faire auprès de la DDJSCS.
6. Être à jour de son assurance RC Pro.

## 2) Relations entre les tuteurs et les formateurs.

Prendre en compte l'importance de la formation professionnelle (terrain) :

1. En respectant les obligations légales de la formation professionnelle d'une part, grâce à :
  - L'utilisation du carnet de liaison (suivi du stagiaire et de sa formation)
  - L'application et le respect du règlement de l'OF et de l'entreprise de tutorat
2. En s'impliquant dans la formation d'autre part, grâce à :
  - Des échanges divers lors des réunions régulières avec l'OF
  - L'observation critique du ruban et du programme de formation
  - Des bilans individuels des stagiaires
  - Des propositions novatrices en lien avec les évolutions de la filière sur le terrain
3. En réalisant et participant aux évaluations certificatives selon le programme de l'OF.

## 3) Relations entre les tuteurs et les stagiaires.

1. Respecter le code du travail (horaires, repos, congés, responsabilités, ...)
2. S'assurer avant tout encadrement du public que le stagiaire est titulaire du PSC1 ou équivalent, que les EPMS soient validées, que la demande de carte professionnelle de stagiaire a bien été déposée à la DDSCPP (l'afficher dès réception).
3. Faire pratiquer l'équitation suffisamment régulièrement en vue des évaluations finales du CQP préparé.
4. La participation à une ou plusieurs compétitions reste à la volonté du stagiaire hors temps de formation ou de tutorat.

5. Tester et améliorer les connaissances du stagiaire (équidés : soins, technique équestre ; public : accueil), et encourager le questionnement.
6. Observer, guider et accompagner le stagiaire dans toutes les mises en situation pédagogiques (accueil, séances en carrière, séances en ext., promenades et randonnées), en s'attachant à développer une prise d'autonomie croissante.
7. Faire participer le stagiaire « à la vie du club » au travers de missions telles que « entretien et travail de la cavalerie d'instruction, animations lors des vacances scolaires », en favorisant progressivement la prise d'initiatives (sous accord).
8. Faire les bilans individuels et échanges nécessaire en les rapportant par écrit.

Fait à : ..... Le : .....

Nom, Prénom et signature du tuteur

Nom, Prénom, **cachet du site d'exploitation** et signature du dirigeant